



Projet Eau et Assainissement de Guinée (PEAG)

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

POUR LE RECRUTEMENT D'UN EXPERT INTERNATIONAL EN PASSATION DE
MARCHES BEI-UE
(CONSULTANT INDIVIDUEL)

AMI N° 07/MAHH/PEAG/2026

Secteur : Hydraulique
Date de début : 04 février 2026
Date de fin : 24 février 2026

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Guinée est un pays riche en eau, doté de 1 165 rivières et fleuves répartis sur 23 bassins versants, dont 14 sont partagés avec ses pays voisins, y compris les fleuves Niger, Sénégal et Gambie. A cet effet, la Guinée est membre des autorités régionales de bassins fluviaux, dont l'Autorité du Bassin du Niger, l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve (OMVG). Pour tirer pleine profit de sa position stratégique afin de mobiliser ses ressources en eau de surface pour de multiples usages, la Guinée cherche à renforcer sa capacité à participer à ces plateformes transfrontalières.

Le pays dispose également d'importantes ressources en eaux souterraines (estimées à 13 000 milliards de m³)¹, très mal connues du fait de sa faible capacité institutionnelle pour surveiller et exploiter les eaux souterraines de manière durable. Malgré la réalisation de certaines études de modélisation des eaux souterraines, la prolifération des forages dans les grandes zones urbaines et leur impact potentiel sur les ressources en eau sont peu compris.

Le secteur de l'hydraulique urbaine en Guinée est confronté à des contraintes chroniques qui perpétuent le déficit d'accès à l'eau potable et entraînent une détérioration significative de la qualité du service. Ceci est le cas dans toutes les villes actuellement desservies par la Société des Eaux de Guinée (SEG). Le manque d'investissements majeurs depuis près de deux décennies contribue en partie à cette situation. Les installations et réseaux d'hydraulique urbaine ne desservent actuellement qu'une partie des populations des centres-villes, alors que les agglomérations urbaines se sont fortement étendues et peuplées. Ainsi, à ce jour, le taux d'accès global en zone urbaine sous la responsabilité de la SEG est d'environ 22% et ce avec une desserte par intermittente (délestage). Cette situation est loin de l'objectif de 75,6% du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES 2016-2020). S'agissant du Grand Conakry, la desserte est de plus en plus perturbée depuis 2001 à cause du déficit croissant entre la production et la demande en eau, et du très fort taux de fuites d'eau dans les réseaux.

Le secteur de l'eau est sous la tutelle du ministère de l'Assainissement, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures (MAHH), qui définit la politique relative aux ressources en eau et à l'approvisionnement en eau.

Le MAHH est composé de plusieurs départements clés, dont la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) qui est responsable du suivi des ressources en eau. Le Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE) est responsable de la production d'eau pour le milieu rural, tandis que la Société des Eaux de Guinée (SEG) est une compagnie nationale chargée de fournir des services d'eau en zones urbaines.

Les infrastructures d'assainissement existantes exigent de gros investissements si l'on veut assurer des services adéquats à la population. En Guinée, le système de traitement des eaux est constitué d'un réseau d'égouts non fonctionnel et très peu développé dans quelques quartiers de la capitale Conakry et d'un système d'assainissement autonome dégradé, composé de latrines familiales et de fosses septiques, qui nécessitent des améliorations et la construction de stations de traitement des boues de vidange. Les aspects institutionnels et organisationnels, législatifs et réglementaires, techniques, socioéconomiques, sanitaires et environnementaux de l'assainissement urbain en Guinée appellent à la mise en place de réformes appropriées pour bien définir un cadre institutionnel du sous-secteur qui permettra de clarifier le rôle et les missions des acteurs. En plus, le Gouvernement s'est fixé pour objectif d'éliminer la défécation à l'air libre à l'échelle nationale à l'horizon 2020 et de fournir un paquet minimum de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) à 100 pour cent de la population à l'horizon 2030, ces objectifs sont loin d'être atteints malgré les efforts déployés en ces dernières années.

D'importantes réformes sont nécessaires pour pouvoir relever le défi de fournir un accès universel à l'eau et à l'assainissement à l'horizon 2030 et au-delà. Une première génération de réformes dans le secteur de l'eau a été réalisée entre 1989 et 1999 et avait conduit à la mise en place d'un contrat de gestion entre la SONEG (gestion du patrimoine, des investissements et des services de la dette) et la SEEG (opérateur en charge de l'exploitation et de la maintenance des services d'eau, de la facturation et de la relation clientèle). Cependant, après quelques bons résultats, les négociations pour le renouvellement du contrat de la SEEG n'ont pas abouti pour multiples raisons. Depuis 2001, le secteur de l'eau en milieu urbain est géré par la Société des Eaux de Guinée (SEG).

Pour apporter des solutions aux défis cités ci-dessus, le Gouvernement de la République de Guinée a sollicité les partenaires techniques et financiers notamment la Banque Mondiale pour mobiliser le financement requis pour la réalisation des travaux des trois phases du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Grand Conakry à l'horizon 2040 afin d'une part de résorber le déficit en eau potable de Conakry persistant depuis 2001 et d'autre part de couvrir les besoins en eau jusqu'en 2040.

La Banque Mondiale a longtemps soutenu le secteur de l'hydraulique urbaine en Guinée y compris par le récent « Projet Urbain Eau de Guinée » (PUEG), financé depuis 2017 par un don de 30 millions de dollars.

Compte tenu de l'urgence ci-dessus signalée et des enseignements tirés du projet PUEG, la Banque Mondiale a prévu une contribution de 200 millions de dollars, correspondant à environ un tiers, du montant nécessaire au financement de la Tranche 1 du Schéma Directeur sous réserve de mobilisation confirmée d'autres fonds pour compléter le montage financier de cette tranche.

Plusieurs autres partenaires au développement ont répondu favorablement à l'appel de financement lancé par les autorités guinéennes lors du Forum de l'Eau qui s'est tenu à Conakry en mai 2023 en annonçant leurs intentions de contribuer à la mise en œuvre du Schéma Directeur.

2. OBJECTIF DE LA MISSION

Pour une meilleure gestion du processus de passation des marchés financés par la BEI-UE, le Gouvernement Guinéen, en accord avec la Banque, se propose d'utiliser une partie des ressources du projet pour le recrutement d'un(e) Expert international en passation de marchés financés par la BEI-UE pour appuyer l'Unité de Coordination du Projet.

Les présents termes de référence (TDR) situent le mandat et le profil requis pour le poste de l'Expert en Passation de marchés BEI-UE.

3. NATURE ET ETENDUE DES PRESTATIONS

Sous l'autorité et la supervision du Coordonnateur, l'expert international de passation des marchés sera chargé des tâches ci-après :

- Sera responsable du système de gestion de la passation des marchés sous financement BEI-UE, du suivi de l'avancement de la mise en œuvre des activités, du classement électronique des documents de passation des marchés du projet sur financement BEI-UE ; de l'analyse des écarts entre les réalisations et les prévisions au niveau du plan de passation des marchés sur financement BEI-UE ;
 - Sera responsable de l'ensemble du processus de passation des marchés du projet sur financement BEI-UE, et plus précisément de ce qui suit :
- a) En ce qui concerne la préparation des documents d'appels d'offres et des demandes de propositions :**
- Préparer les dossiers d'appels d'offres et les demandes de propositions et veiller à ce que ces dossiers reçoivent les approbations nécessaires dans un premier temps des administrations nationales et ensuite du bailleur de fonds selon les dispositions prévues dans les accords de Don/Prêt ;
 - Préparer les dossiers de pré-qualification ou sélection initiale de travaux, fournitures et services autres que services de consultants ;
 - Préparer les dossiers de présélection des cabinets ou consultants individuels pour les services de consultants ;
 - S'assurer que les dossiers ont reçu les approbations nécessaires (au niveau national et auprès du bailleur de fonds) selon les seuils convenus dans les accords de Don/Prêt.
- b) En ce qui concerne la passation de marchés :**
- Préparer et faire publier les avis généraux, les avis spécifiques de manifestations d'intérêt pour recevoir les expressions d'intérêt pour les services de consultants, les avis de présélection et les avis spécifiques d'appels d'offres de travaux et de fournitures, assurer une coordination avec la BEI pour la publication au Journal officiel de l'UE ;
 - Assurer en plus des avis ci-dessus la plus large publicité en faisant publier si nécessaire des avis dans des revues spécialisées, dans le Business Développement et si nécessaire, en les communiquant aux représentations diplomatiques installées dans le pays ;
 - Veiller à l'inscription à l'ordre du jour des commissions de passation des marchés les étapes du processus d'évaluation des offres ou propositions (ouvertures des plis évaluations et attributions) ;
 - Veiller au respect de la confidentialité dans les travaux d'évaluation des offres, candidatures et/ou propositions, s'assurer que ceux-ci reçoivent les approbations nécessaires des services compétents de l'administration d'une part et du bailleur de fonds d'autre part ;
 - Préparer les marchés/contrats et veiller à ce qu'ils soient signés, approuvés, visés, enregistrés et notifiés selon les procédures prévues et dans les meilleurs délais ;

- S'assurer que les soumissionnaires non retenus reçoivent les informations nécessaires par la publication des résultats des attributions des marchés, conformément aux dispositions des DAOs.

c) En ce qui concerne l'exécution des marchés :

- Assister le Coordonnateur dans la gestion des contrats en vue du respect des clauses contractuelles ;
- Coordonner la gestion de contrats financés par la BEI avec la SEG et l'assistance technique à la maîtrise d'ouvrage de la SEG ;
- Veiller à ce que les engagements sur marchés soient systématiquement communiqués aux Chefs de Composantes et aux comptables ;
- Veiller à ce que les dispositions nécessaires aient été prises pour que l'exécution des marchés soit supervisée suivant les exigences spécifiques de chaque marché ;
- Organiser les commissions de réception des fournitures, travaux et prestations, et s'assurer que ces biens et services sont conformes aux spécifications des marchés ;
- Prendre les mesures nécessaires pour que les biens et services soient livrés et entreposés en sûreté aux endroits et aux dates précisées conformément aux dispositions des marchés ;
- Prendre les mesures nécessaires pour que les services soient rendus dans les délais prévus et de manière efficace.

d) En ce qui concerne le respect des accords avec les bailleurs de fonds :

- Veiller à ce que les procédures décrites dans les accords avec la BEI soient respectées à tous les stades du processus de passation des marchés.

e) En ce qui concerne l'utilisation des biens acquis :

- En collaboration avec le Responsable Administratif et Financier et les comptables, participer à l'élaboration et à la tenue à jour des rapports sur l'utilisation et le fonctionnement des équipements mis à la disposition des diverses composantes ;
- Tenir à jour les registres des immobilisations en accord avec le RAF.

f) En ce qui concerne les rapports périodiques :

Le SPM remettra au Coordonnateur un rapport d'activités du financement de la BEI à chaque mois, chaque trimestre, à chaque fin d'année, et des rapports spécifiques à l'occasion des missions de supervision des bailleurs des fonds.

- Il (elle) devra mettre en place un système de classement accordé avec le spécialiste en passation des marchés du financement IDA des dossiers de passation des marchés qui inclura pour chaque marché tous les documents relatifs à ces marchés y inclus les documents relatifs aux paiements, en vue de permettre toute revue a posteriori des bailleurs.

g) En ce qui concerne le renforcement des capacités :

- Assurer le transfert de compétences au personnel de l'Unité d'Exécution du Projet de la SEG et des agences d'exécution (animation de formations périodiques sur la passation des marchés et les procédures des bailleurs).

4. ÉVALUATION ANNUELLE ET CRITÈRES DE PERFORMANCE :

Les performances de l'expert International en passation des marchés seront évaluées annuellement par le Coordonnateur et les critères de performance suivants seront utilisés :

- Production régulière du Plan de Passation des Marchés du projet et de sa mise à jour régulière;
- Mise à jour des informations requises sur les marchés/contrats ;
- Maîtrise et le respect des procédures de passation des marchés de la BEI et des procédures nationales de passation des marchés ;
- Taux d'exécution du Plan de Passation des Marchés ;
- Respect des délais d'exécution du Plan de Passation des Marchés ;
- Production d'un rapport mensuel d'activités de qualité : exhaustif, détaillé et basé sur des informations probantes, respect des délais ;
- Production de dossiers d'acquisition et de sélection de consultants de qualité : choix adéquat de dossiers types, utilisation d'outils adaptés et en vigueur, aptitudes à prendre en compte les commentaires de la BEI sur les dossiers ;
- Aptitudes à conseiller de façon efficace le projet : choix des directives/règlement adaptés, respect des procédures, recours à la bonne pratique et aux expériences ;
- Production et tenue à jour des fiches d'acquisition devant servir de support aux revues a posteriori des marchés (PPRs) passés qu'effectuera la Banque et aux missions d'audit ;
- Qualité de l'archivage des dossiers de passation des marchés ;
- Le respect du plan de renforcement des capacités des acteurs en passation des marchés tel que convenu entre les parties.

Les résultats de l'évaluation seront partagés avec le MAHH et la BI.

5. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

Formations :

- Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures de niveau minimum (Bac +5) dans l'un des domaines suivants : droit, économie, ingénierie, gestion, passation des marchés, administration des affaires ou équivalent ;
- Avoir une formation certifiante en Passation des Marchés serait un atout.

Expériences dans le domaine de la mission :

- Avoir une expérience globale minimale de 10 ans dans la passation des marchés dont au moins cinq (05) ans en qualité de Spécialiste en passation des marchés dans des projets financés par la Banque Européenne d'Investissement, la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement ou une autre institution multilatérale de développement similaire ;
- Une expérience en passation des marchés d'au moins trois (03) ans à l'international, c'est-à-dire dans un pays autre que celui de son pays d'origine ou de résidence du Consultant ;
- Avoir une expérience avérée d'au moins cinq (5) dernières années sur les règles et procédures de la Banque Européenne d'Investissement et/ou Banque mondiale serait un atout ;
- Justifier de compétences avérées en transfert les connaissances en matière de passation des marchés (animation de formations) ;
- Une connaissance informatique des logiciels courants (Word, Excel, Power Point, E-mail et autres outils de communication) ;
- Excellentes compétences organisationnelles avec la capacité de travailler en équipe, dans un environnement multiculturel et sous pression ;
- Justifier d'excellentes capacités de communication en français oral et écrit.

- Ne pas avoir été défaillant dans le cadre de l'exécution des précédents contrats au niveau des projets financés par les partenaires de développement (fournir les références professionnelles antérieures).

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires (TDRs) aux adresses e-mail ci-après : boubasadiopiegm@gmail.com et copie allarenvdiallo@gmail.com

6. METHODE DE SELECTION

Le Consultant sera sélectionné suivant la méthode de sélection de Consultants Individuels en accord avec le Guide de passation des marchés pour les projets financés par la BEI.

7. DUREE ET LIEU DE LA MISSION

Le consultant signera un contrat d'une durée initiale d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction sous réserve de l'évaluation annuelle satisfaisante de ses performances et ce pour une durée de trois ans. Son bureau sera basé à Conakry, au siège de l'Unité de Gestion du PEAG.

8. DOSSIER A FOURNIR

Les consultants intéressés doivent fournir toutes les informations sur leurs capacités et leurs expériences à travers : la lettre de motivation, le CV détaillé et certifié sincère par le candidat, les références pour des prestations similaires (pays, date, bailleur, projets, contact du maître d'ouvrage ou de l'agence d'exécution) ou tout autre document pouvant justifier leurs qualifications pour ladite mission et les coordonnées des anciens employeurs.

Des vérifications pourraient être faites sur les dossiers fournis.

Un entretien (ou interview) pourrait être organisé, au besoin, pour les candidats présélectionnés sur la base de l'examen et évaluation de leurs dossiers.

9. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou transmises par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard **le 24 février 2026 à 16 H 00 TU** et porter expressément la mention : « **Recrutement d'un Expert international en Passation des marchés BEI-UE pour le Projet Eau et Assainissement en Guinée (PEAG)** ».

Unité de Gestion du Projet d'Interconnexion Electrique 225 kV Guinée-Mali

A l'attention de Monsieur Mamady KAKORO, Coordonnateur du Projet

Immeuble Kaleta 3ème étage, carrefour de la Féguifoot,

BP 1463 Conakry- République de Guinée, Tél : (+224) 622 622 085/(+224) 628 27 16 77

E-mail : mdv_kakoro@yahoo.fr et

Copies aissata.kaba@outlook.com ; bayoaraf@gmail.com, boubasadiopiegm@gmail.com et allarenvdiallo@gmail.com

Fait à Conakry, le **04 février 2026**

Le Secrétaire Général

